

CHARTRE DE L'ÉLÈVE EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Collège St Jean Baptiste de La Salle

Un certain nombre de règles sont spécifiques aux cours EPS et s'ajoutent au règlement intérieur du Collège.

REGLES VESTIMENTAIRES

1. En EPS, une tenue de sport est obligatoire. Elle doit se démarquer de toute tenue de loisir qui prête à confusion. Elle comporte un survêtement, tee-shirt de rechange, chaussures adaptées à la pratique et au lieu de pratique (gymnase ou extérieur); Un élastique pour les cheveux longs.
2. Une bonne hygiène nécessite d'avoir sa tenue dans un sac de sport et de se changer avant et après la séance ; le minimum étant le changement du tee-shirt dans lequel on a transpiré
3. Objets précieux, clés, bijoux, baladeurs et **téléphones portables (éteints !)** ne sont pas nécessaires et resteront dans le sac scolaire. Par précaution, il est possible de les faire garder par l'enseignant dans « la boîte à objet ».
4. Pour des raisons de sécurité évidentes, les chaussures de sport devront être lacées **efficacement et de façon traditionnelle** pour tenir aux pieds. Toutes chaussures de loisir sportif avec ou sans laçage et / ou à fines semelles sont interdites.

REGLES DE RESPECT MUTUEL

5. Le retard en EPS ne se conçoit pas sachant que les classes partent, selon l'activité, sur des installations extérieures. Aucun élève n'est autorisé à se rendre seul sur les lieux de pratique. En cas de retard, si la classe est partie à l'extérieur, l'élève se rendra en permanence jusqu'à la fin du cours, notamment en fin de journée lorsque le cours se termine à 17h35. Un passage préalable par la vie scolaire sera obligatoire.
6. Faire collectivement silence au moment de l'appel, répondre clairement « présent » à l'appel de son nom constitue le premier signe d'un engagement à participer activement.
7. Après une absence en EPS : dès l'appel, l'élève fait constater la justification de son absence visée par la « vie scolaire ».
8. Il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum, de cracher, de s'insulter ou de boire sa « boisson sucrée préférée » pendant le cours. Par contre, il est impératif de s'alimenter avant la pratique, pour avoir l'énergie nécessaire (petit déjeuner le matin, repas complet le midi)
9. Respecter l'organisation du cours, les règles du jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre ; être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en EPS. Toute forme de violence est exclue et sera sanctionnée.
10. L'EPS permet beaucoup de discussions et d'échanges. La garantie d'être bien écouté par tous nécessite de s'exprimer après avoir demandé la parole.

REGLES CONCERNANT L'INAPTITUDE

11. Par principe sauf impossibilité majeure, les élèves inaptes participent au cours EPS sous une forme adaptée (participation à différentes tâches : aménagement des situations au regard des possibilités, arbitrage, aide, conseil, évaluation).
12. En cas d'inaptitude partielle, le carnet renseigné par les parents, visé par la vie scolaire et présenté dès l'appel, constitue le **seul moyen de correspondance** avec le professeur qui décide de la marche à suivre (présence en cours ou travail en permanence). Les demandes

parentales de dispenses griffonnées sur une feuille volante ne sont pas acceptées, plus encore si elles sont transmises par un autre élève de la classe. Les élèves ne sont en aucun cas autorisés à rentrer chez eux.

13. Les inaptitudes justifiées par un certificat médical sont reportées par la famille dans le carnet (voir pages « inaptitudes EPS ») avant sa présentation au professeur EPS. Celui-ci prendra la décision qui s'impose au cas par cas et le notifiera dans le carnet de correspondance

REGLES DE FONCTIONNEMENT AVANT OU APRES LA SEANCE

14. La prise en charge des élèves se fait dans le rang réservé à la classe, dans la cour du collège. Le retour du cours EPS, notamment en fin de matinée ou de journée, impose aux élèves de quitter l'établissement par la seule sortie autorisée (quitter le cours depuis les installations sportives extérieures et rentrer directement chez soi est interdit)
15. Les sonneries signalent le début et la fin d'un cours. Toutefois, le retour d'un déplacement parfois lointain impose que la classe reste sous la responsabilité du professeur jusqu'au collège, notamment en cas de retard (cas rares).
16. Les déplacements se font en groupe et toujours à proximité du professeur EPS (pas de retard ni d'avance excessive sachant que le professeur doit fermer les locaux après le dernier élève et être à l'avant du groupe lors de la traversée d'une avenue).
17. Les traversées de routes se font sur les espaces prévus pour les piétons, sous la surveillance et l'autorité du professeur. Lui seul, actionne le bouton-poussoir des feux piétonniers quand ils existent. Aucun élève ne prendra l'initiative de traverser sans la présence et l'autorisation du professeur. Ainsi, les premiers élèves du rang s'arrêtent à chaque passage piétons.
18. L'entrée ou la sortie des salles de sport se fait dans le calme et sans perte de temps

REGLES DE FONCTIONNEMENT PENDANT LA SEANCE

19. Le matériel pédagogique est parfois important et volumineux. L'aide des élèves est requise dans le respect des règles de sécurité, en début et en fin de cours. Toutefois, aucun élève n'est habilité à prendre seul, du matériel dans un local à matériel.
20. Dans la mesure du possible, ce matériel est protégé pour le transport (ex : ballons dans des filets, chronomètres dans la sacoche, matériels divers dans des bacs plastiques). Le transport et le dépôt du matériel sur le terrain n'indiquent pas que l'on peut s'en servir avant l'arrivée du professeur. Le rangement se fait en présence du professeur qui recense le matériel distribué et donne les indications de meilleur rangement possible.
21. Le professeur doit être écouté, dans un cours mais plus encore en EPS où la vigilance doit toujours être soutenue. Il faut se conformer à beaucoup de règles d'organisation et aussi à des règles de sécurité qu'il faut appliquer à la lettre. (ex des lancers: un seul sens de lancer)
22. Il est permis de s'hydrater aux points d'eau disponibles avec l'accord préalable du professeur. L'idéal étant d'apporter une petite bouteille d'eau.

Signature de l'élève:

Signature des parents: